

Date de convocation des conseillers : 12 novembre 2015

La séance est ouverte à 20h30

Absents excusés : MM. DELABARRE, JOUQUAND, JOURDAN, PASQUETTE

Secrétaire de séance : M.VACHER

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2015 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

PERSONNEL : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, par délibération du 12 février 2015, a autorisé le CDG35 à mettre en concurrence les compagnies qui couvrent les contrats d'assurance statutaire (assurance pour la commune en cas d'arrêts divers de ses agents).

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la CNP/Courtier SOFCAP.

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2016)

Contrat CNRACL : Agents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : En cas d'arrêt de travail des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, certaines prestations restent à la charge de la collectivité. Afin de couvrir tout ou une partie de cette charge, la commune souscrit une assurance (cf tableau).

Conditions : taux de 5.75% de la base d'assurance (salaires bruts + NBI). Franchise de 15 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire

Nombre d'agents : 4

Le coût de l'assurance pour la commune serait de l'ordre de 6 000 – 6 500 €/an.

PERSONNEL : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS

FAMILIAUX

Le Conseil Municipal est invité à prendre position sur les autorisations d'absence pour événements familiaux. Ses propositions seront transmises au CTP (Comité technique Paritaire) qui soumettra son avis. Après consultation de la CTP, les autorisations devront ensuite faire l'objet d'une délibération.

Pour information, les autorisations d'absence sont accordées sous réserve de la présentation de justificatifs et des nécessités de service. Elles sont considérées comme du temps de travail effectif et peuvent être accordées à tous agents (titulaires, contractuels, stagiaires).

Une autorisation d'absence est accordée indépendamment des congés rémunérés. Pour le calcul du nombre de jours, le jour de l'évènement est inclus dans le temps d'absence. Les jours accordés sont considérés comme étant ouverts (jours normalement travaillés dans la collectivité) et consécutifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter la proposition suivante (cf tableau) au CTP.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE SIRS DE ST JEAN SUR COUESNON

Le Conseil Municipal accepte de payer au SIRS Public de St Jean sur Couesnon la participation aux charges de fonctionnement 2015 concernant un enfant de Billé en maternelle (MS à Vendel) pour un montant de 1 177.35 €.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2015-2016 ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE DE JAVENE

Le Conseil Municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Javené pour l'année 2015-2016.

- **Ecole publique de Javené :**
 2 enfants en primaire x 408.25 € = 816.50 €
 5 enfants en maternelle x 941.74 € = 4 708.70 €
TOTAL.....5 525.20 €

Le Conseil Municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école Privée de Javené pour l'année 2015-2016 (avec actualisation au coût moyen départemental si inférieur à ces montants).

- **Ecole privée de Javené :**
 21 enfants en primaire x 408.25 € =8 573.25 €
 5 enfants en maternelle x 941.74 € = 4 708.70 €

TOTAL.....13 281.95 €

DECISION MODIFICATIVE N°4 : IMPUTATION DEFINITIVE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (TRANCHE 1 ET 2)

Les deux tranches de rénovation de l'éclairage public étant soldées, il convient de procéder en comptabilité à l'imputation définitive sur un compte 21 des paiements des travaux d'éclairage public actuellement sur un compte d'attente 238.

Ces écritures d'ordre budgétaire permettront la récupération du FCTVA sur le montant des travaux.

Désignation	Augmentation sur crédits
D 21534 : Réseaux d'électrification	50 258.91 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	50 258.91 €
R 13258 : Subv des autres groupements	42 497.29 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle	7 761.62 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	50 258.91 €

PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEPARTEMENT

Le conseil municipal, par délibération du 6 octobre 2015, a demandé par 8 voix pour et 3 abstentions, à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la région Bretagne, ainsi qu'aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

- De permettre la création d'une communauté d'agglomération regroupant l'ensemble des communes de Fougères Communauté, de Louvigné Communauté et de la Communauté du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, sachant que la future communauté d'agglomération reste ouverte à l'extension de son périmètre.

Le Préfet a transmis à la commune le 22 octobre son projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentée le 12 octobre dernier à la CDCI afin qu'elle émette un avis pour son périmètre.

Le projet préfectoral établit une communauté d'agglomération de 63 400 habitants dès le 1^{er} janvier 2017 par fusion des territoires actuels de Fougères Communauté, de Louvigné Communauté et de la Communauté du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

SYNDICAT DES EAUX DU CHESNE : RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (cf fiche jointe)

M. GILLES, adjoint, présente le rapport.
Le Conseil Municipal prend acte du rapport disponible en Mairie.

TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE SUBVENTION HORIZON BLEU 2016 POUR PARE-BALLONS

Madame FAUGRET, adjointe, présente les deux devis reçus.
Compte tenu de l'investissement, le Conseil propose de solliciter une troisième entreprise.
Enfin, en raison de la forte consommation en eau non expliquée sur le terrain de football, Patrick COLLIN et JM. VACHER procèderont à une vérification du compteur.

RYTHMES SCOLAIRES-TAP

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération n°2015-08 du 15 janvier 2015, le Conseil Municipal a validé la mise en place de Temps d'activités Périscolaires à compter de l'année 2015-2016.
Le Comité de Pilotage désigné à cette occasion a participé à la rédaction de la convention avec l'ALSH pour que l'association assure la coordination de la mise en œuvre des TAP sur le territoire de la commune moyennant en retour le versement d'une subvention communale à hauteur de 70 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à verser les sommes à l'ALSH pour l'année 2015-2016, soit 5 460 € pour 78 enfants (hors Petites Sections).
En parallèle, M. GODARD, adjoint, a procédé aux demandes de versement des subventions pour l'organisation des TAP auprès du Fonds de Soutien de l'Etat et de la CAF.

Pour information, la Directrice du CLSH, coordonnatrice des TAP, dispose actuellement d'un BAFA lui permettant d'assurer l'encadrement de 50 enfants sur un même lieu.
Afin d'assurer un encadrement plus conséquent de 80 enfants, elle suivra une formation au BAFD courant janvier 2016.

PROJET SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Les 3 conseils de Billé, Combourtille, Parcé se sont réunis le 17 novembre à Parcé en présence de Monsieur SERRAND, 1^{er} Président de la Communauté du Coglais et fondateur d'une SPL Famille et d'une SPL Sport et Loisirs.
Le projet des 3 conseils est de constituer une SPL qui regrouperait toutes les activités liées à l'enfance au sein des 3 communes (ALSH, Cantine scolaire et TAP).
La SPL se constitue à partir d'un capital social et fonctionne comme une entreprise privée avec des actionnaires (les communes) et un Conseil d'Administration constitué de 3 représentants de chaque commune.
La Fédération des EPL accompagne les Communes dans la création de l'entité en contrepartie du paiement de cotisations. Il est nécessaire de passer par un cabinet comptable pour finaliser le projet (montage juridique, statuts...)
L'objectif est de recruter un salarié de droit privé, un directeur général qui serait sous l'autorité du Conseil d'Administration de la SPL, sachant que les activités cantine et ALSH représentent aujourd'hui environ 1 000H/an de bénévolat.

Afin de faire avancer le projet, un Comité de Pilotage doit être constitué entre les 3 communes (3 délégués par conseil).

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations de Noël : Les illuminations seront installées le samedi 5 décembre. Compte tenu des travaux dans le centre bourg, certaines ne seront pas posées.
Côté nouveautés, la Commune décide de l'acquisition d'un grand sapin et d'une décoration lumineuse pour l'ornement de la place de la Mairie.

Commission aménagement : la Commission prévoit le fleurissement de la Commune :

- A l'entrée du Bourg côté Fougères et côté accès Parcé (Bande de 20m) : Fleurissement de type « Prairie »
- Mairie : sur le devant « Vivaces » et bulbes et légumes ornementaux en côté de route.

Chemin piétonnier le long de la « Forge » : prévoir un enrobé pour la sortie du lotissement et l'accès rue de Fougères (pose d'une barrière de sécurité pour l'accès à la route).

Bancs et jeux : proposition d'implantation rue de la Cosvinière (près terrain pétanque) ou secteur rue des Chênes.

Commission Bulletin : Réunion de préparation le 3 décembre à 18h30 en Mairie.

La séance est levée à 23h35

Prochain conseil : le 17 décembre 2015 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie